Mobilis: 687 96 34 48 ou 687 99 79 46

Email: contact@agesccal.nc



Fiche formation

LE DROIT DE LA NATIONALITE EN NOUVELLE CALEDONIE

Objet

L'officier d'état civil instruit et constitue les actes d'état civil : naissance, mariage, adoption, reconnaissance, décès. Il délivre les livrets de famille et assure la tenue des registres officiels. Il est garant de la confidentialité et de l'authenticité des actes. Il engage sa responsabilité civile et professionnelle lors de rédaction, en cas d'erreur ou d'oubli. D'où l'importance d'être au fait de la réglementation applicable lors de l'élaboration et la mise à jour de tous ces actes de la vie. La nationalité est une notion essentielle en matière de droit de la personne. Ces deux jours de formation permettent d'approfondir ce sujet.

Objectifs

- Connaitre les différents modes d'obtention de la nationalité française
- Identifier les liens de la nationalité avec l'état civil

Public concerné	Pré-requis	
 Agent de l'état civil, responsable du service à la population 	Avoir suivi la formation « l'état civil aujourd'hui » ou disposer de bonnes connaissances sur l'état civil	

Contenu et outils pédagogiques			
Outils pédagogiques	Synthèse de stage		
Salle de cours équipéePowerpointFiches de présence	Evaluation de la formationAttestation de la formation		
Modalités			

Apports théoriques et travaux pratiques

Dates de la formation Nombre de participant		
Cf calendrier	Minimum: 7	
Tarif inter	Tarif intra	
50 000 F HT par stagiaire	Sur devis	

Intervenant	Lieux	Durée
Myriam LEREAH	22, route de la Baie des Dames Ducos – NOUMEA	2 jours (14 heures)
Juriste et formatrice		_ jours (_ :ou. os,

Mobilis: 687 96 34 48 ou 687 99 79 46

Email: contact@agesccal.nc

Le programme de la formation

INTRODUCTION

Rappel historique

PARTIE I – LES MODE D'ATTRIBUTION DE LA NATIONALITE

ou "Comment naître français"

A. La transmission par filiation: "Le droit du sang" "jus sanguinis"

- > Un parent français
- Naissance à l'étranger de 2 parents français ou d'un seul parent français
- > Faculté de répudiation

B. La transmission par droit du sol : "le jus soli"

- Le simple droit du sol comme mode d'attribution de la nationalité n'est pas applicable
- ➤ Le double droit du sol
- > Exceptions
- Faculté de répudiation

PARTIE II – LES MODE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITE

ou "Comment devenir français"

A. Acquisition par loi

Par naissance et résidence sur le territoire français

B. Acquisition par déclaration

- > Adoption simple,
- ➤ Enfant recueilli en France,
- Possession d'état,
- Mariage

C. Acquisition Par décret

- > Naturalisation,
- Réintégration

PARTIE III – PREUVE ET PERTE DE NATIONALITE

- A. Les preuves de la Nationalité française
- B. Les cas de perte de la Nationalité